

Affaires Juridiques  
MLT

**Objet :** Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise – Rénovation/restructuration école maternelle Pasteur

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2122-22,

**Vu** l'article 1 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour des opérations réalisées sur le territoire départemental,

**Vu** la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** les aides pouvant être apportées par le Département aux communes au titre de la fiche d'aides aux écoles, groupes scolaires et demi-pension rénovation / restructuration – Ecoles,

**Considérant** que les projets de travaux d'agrandissement du dortoir et de création de sanitaires de l'école maternelle Pasteur s'inscrivent parfaitement dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement départemental au titre de la fiche Scolaires - écoles, groupes scolaires et demi-pension rénovation / restructuration,

**Considérant** qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, une subvention la plus élevée possible pour cette opération,

**DECIDE :**

**Article 1 : De solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise afin d'effectuer des travaux au sein de l'école maternelle Pasteur, dont le plan de financement est le suivant :

DESCRIPTION	MONTANT H.T	RECETTES	Reste à charge Ville H.T
		CD 95 (25 %)	
<b>Etudes et Ingénierie sous-total 1</b>	<b>8 680.00 €</b>	<b>2 170.00 €</b>	<b>6 510.00 €</b>
Bureau études sondages des murs (BALAS)	5 500.00 €	1 375.00 €	4 125.00 €
SPSC	3 180.00 €	795.00 €	2 385.00 €
<b>Travaux sous-total 2</b>	<b>72 197.65 €</b>	<b>18 049.41 €</b>	<b>54 148.24 €</b>
Travaux de menuiseries (PRODESIGN)	15 357.04 €	3 839.26 €	11 517.78 €
Travaux de maçonneries - murs (BALAS)	9 759.57 €	2 439.89 €	7 319.68 €
Travaux revêtement sols (FBI) curage	1 621.00 €	405.25 €	1 215.75 €
Travaux revêtement sols SOUPLES (FBI)	3 847.70 €	961.93 €	2 885.78 €
Pose de cloison sanitaires (LOXOS)	1 481.40 €	370.35 €	1 111.05 €
Travaux d'isolation (Global isolation)	16 000.00 €	4 000.00 €	12 000.00 €
Travaux d'électricité (SAS DMP SERVICES)	6 827.34 €	1 706.84 €	5 120.51 €
Travaux sur réseaux et ouverture porte (ECB)	10 803.60 €	2 700.90 €	8 102.70 €
Travaux de ravalement (PRO FACADE IDF)	6 500.00 €	1 625.00 €	4 875.00 €
<b>Mobilier / équipements sous-total 3</b>	<b>23 986.00 €</b>	<b>5 996.50 €</b>	<b>17 989.50 €</b>
matériels sanitaires (ABV Vaubon)	23 986.00 €	5 996.50 €	17 989.50 €
<b>TOTAL 1 + 2 + 3</b>	<b>104 863.65 €</b>	<b>26 215.91 €</b>	<b>78 647.74 €</b>

Suite de la Décision du Maire n°2024/140

**Article 2 : De préciser** que le montant restant à la charge de la commune de Sannois, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20 % du montant total des travaux.

**Article 3 : D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**Article 4 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 6 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
SANNNOIS, le 15 novembre 2024

**Bernard JAMET**



Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du 15 novembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024-11-15 - DC 2024 - 140 AV

Publiée le 18 novembre 2024